DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 novembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt un novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 8 novembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres	
Afférents au conseil municipa	al En exercice
11	11

<u>Présents :</u>

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

M^{me} MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -

 M^{me} LANCIEN Catherine- Messieurs SASSUS Lucien - MAYSTRE Yves ASELMEYER Yves - VERGE Didier - SOUTRIC Pierre

Absente excusée : GALCERA Valérie donne procuration à M. VERGé Didier

Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

2016/45 - Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement, mise en place en 2014 par l'Etat, remplace la taxe locale d'équipement (T.L.E.).

Sur notre commune, elle avait été fixée à 2 %. Une discussion s'engage pour déterminer le taux à appliquer en 2017.

Après en avoir en délibéré, avec 8 pour et 3 contre, le Conseil Municipal décide de maintenir la taxe à 2 %.

2016/46 - Recrutement secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que Madame Nogaro Raymonde prendra sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2017. Madame Igau Nathalie a assuré son remplacement depuis juillet 2016.

Une demande de recrutement a été déposée au Centre de Gestion, conformément à la loi, sous le n°65160224 pour un poste d'agent administratif 2^{ème} classe, 25 heures.

Une seule candidature est arrivée, celle de Nathalie Igau.

Monsieur le Maire propose sa candidature et précise qu'elle a pleinement satisfait aux exigences de ce poste pendant la période de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter Nathalie Igau. Elle prendra son poste de titulaire à la Mairie d'Agos-Vidalos par voie de mutation à compter du 01 janvier 2017. Elle accomplira les tâches liées à son poste avec aussi la régie de recettes.

Monsieur le Maire rencontrera la Présidente du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves pour finaliser la mutation.

2016/47 - Renouvellement du poste « entretien des locaux »

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Joël Bonnassies prendra sa retraite au 31 décembre 2016 et qu'il convient de recruter un agent pour le nettoyage des locaux de la Mairie et des deux églises.

Dans l'immédiat et compte tenu des règles de sécurité exigées, le nettoyage des vitres sera confié à une entreprise.

La réflexion est en cours entre la prestation d'une entreprise et le recrutement d'une personne pour 2 ou 3 heures/semaine.

2016/48 - Dossier CAE - emploi aidé

Dans le cadre des emplois aidés, Monsieur Antoine DA SILVA, reconnu travailleur handicapé, habitant de notre village, recherche un emploi.

Pôle Emploi qui suit son dossier dans le cadre de son insertion, propose un stage d'immersion en entreprise, de 15 jours.

Au cours de ces deux semaines effectuées, il lui a été demandé de faire « un état des lieux » afin de déterminer les petits travaux qu'il serait susceptible de pouvoir réaliser dans les bâtiments communaux sachant qu'il a accompli des stages en plomberie, électricité, peinture.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait de travaux compatibles avec la situation de M. Da Silva, par exemple : aménagement du garage communal, rénovation du presbytère.

Dans ce cas, la commune réalisera plus de travaux en régie afin de moins impacter le budget.

Son emploi porterait sur un contrat d'un an renouvelable à raison de 20 heures/semaine. La part de la charge de la Commune s'élèverait à 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter M. Antoine Da Silva et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2016/49 - Bons cadeaux agents

Monsieur le Maire propose d'offrir des bons cadeaux aux agents pour cette fin d'année. Le montant est de 160 € chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir les tickets Kadéos aux agents.

En ce qui concerne le service civique fait par Inès Pascual et le remplacement de Raymonde Nogaro pendant 6 mois fait par Nathalie Igau, le Conseil Municipal décide de leur attribuer des chèques cadeau à hauteur de 80 € chacune.

2016 - 50 - Reprise concessions cimetière, proposition de Madame CHATELAIN

Monsieur le Maire rappelle que peu de concessions restent disponibles au cimetière d'Agos et qu'à ce jour concernant :

- La concession de Mademoiselle CHAT, toutes les recherches menées sont restées infructueuses. Les démarches administratives sont en cours pour solutionner ce cas précis,
- La concession de Monsieur Germain LATAPIE, Madame CHATELAIN a proposé la cession d'une partie de l'important caveau de M. Latapie puisqu'il n'y a plus personne sur le village à inhumer dans cette concession.

Monsieur le Maire contactera M. Voldoire à Lourdes pour étudier la solution la plus appropriée car aucun plan n'est disponible et pour connaître le coût lié à l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2016/51 - Courrier Val Habitat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un acheteur potentiel de la maison d'habitation de M. et Mme POUZET.

Cette personne souhaiterait acheter la butte de 337 m2 située derrière la maison. Cette butte qui longe toutes les propriétés du lotissement de Poume est propriété communale et elle avait fait l'objet d'une convention signée par tous les propriétaires afin que chacune assure l'entretien de la partie la concernant. Cette convention arrive à expiration fin 2019.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de respecter l'engagement pris lors de la signature de ladite convention.

2016/52 - Subventions FAR et FEDER

Monsieur le Maire propose de préparer les dossiers de demande de subventions pour le FAR et le FEDER.

Il propose aussi de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Foyer Rural de la Commune pour l'organisation de la fête du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire._

2016/53 - Subventions exceptionnelle coopérative scolaire pour voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi d'un courrier du RPI Agos –Vidalos/Ayzacost sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer une partie de la classe découverte prévue du 6 au 9 juin 2017 pour les 43 enfants du RPI.

Monsieur le Maire précise que tous les ans, le RPI perçoit une subvention de 600 € et tous les trois ans, une subvention exceptionnelle de 700 €. Il propose donc de renouveler cette aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de verser pour l'année 2017 au RPI 1300 €.

2016/54 - Ecobuage réalisé par les Sapeurs-Pompiers

Le SDIS informe que, dans le cadre de la convention » entrainement-écobuage », les Sapeurs-Pompiers interviendront entre le 1^{er} novembre 2016 et le 30 avril 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'intervention des Sapeurs-pompiers.

2016/55 - Réseau GRANIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du réseau GRANIT, par l'intermédiaire de M. Jean NOGUERA, qui souhaite occuper une partie du bâtiment de la gare inférieure du Pibeste avec 5 associations. Le réseau GRANIT intervient dans le cadre de la protection, de la sécurité civile. Pour ce faire, un de leurs émetteurs est installé au Sommet du Pibeste.

La Croix rouge et d'autres organismes de protection civile sont intéressés pour se partager les locaux.

Monsieur le Maire présente le plan qui prévoit un local pour chaque association, des toilettes et une salle de réunion commune.

Tous les membres de ces associations seraient susceptibles de réaliser une partie des travaux moyennant une compensation locative.

Une réflexion sera menée conjointement avec l'ADAC pour le montage administratif (convention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette orientation de cette partie du bâtiment et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2016/56 - DDT - Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDT n'instruira plus les actes d'urbanisme.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes interviendra sur ces demandes. Un courrier sera adressé par chaque Commune à Madame la Préfète.

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier, rédigé par la Communauté de Communes et précise qu'une convention particulière sera signée pour la période de transition (01/01/2017 au 01/04/2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

2016/57 - Convention S.P.A. (Société protectrice des animaux)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention liant la S.P.A. à la Commune pour son intervention si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La séance est levée à 0h15.

Feuille de clôture du conseil municipal du 21 novembre 2016

2016/45 - Taxe d'aménagement

2016/46 - Recrutement secrétaire de Mairie

2016/47 - Renouvellement du poste « entretien des locaux »

2016/48 - Dossier CAE - emploi aidé

2016/49 - Bons cadeaux agents

2016/50 - Reprise concessions cimetière, proposition de Madame CHATELAIN

2016/51 - Courrier Val Habitat

2016/52 - Subventions FAR et FEDER

2016/53 - Subventions exceptionnelle coopérative scolaire

2016/54 - Ecobuage réalisé par les Sapeurs-Pompiers

2016/55 - <u>Réseau GRANIT</u>

2016/56 - **DDT – Urbanisme**

2016/57 - Convention S.P.A. (Société protectrice des animaux)

Questions diverses

- Convention SPA
- Dossier SIRTOM

ABBADIE J.Marc	MOURET Simone	BATTISTON Patrick
LACRAMPE Alain	MAYSTRE Yves	ASELMEYER Yves
LANCIEN Catherine	SASSUS Lucien	GALCERA Valérie excusée procuration à D. Vergé
VERGE Didier	SOUTRI	C Pierre